

 <p>Mairie de Vacquiers</p>	<p>COMMUNE DE VACQUIERS PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20/03/2025 à 20h30</p>
---	---

SIGNATURES	
de Mme la Maire, Mme CLAVEL ALBAR Virginie	
du secrétaire de séance M Alain RIQUET	
<i>Date de mise en ligne : .. / .. /2025</i>	

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/03/2025

Présidente : Virginie CLAVEL ALBAR, Maire

M Alain RIQUET est élu Secrétaire de séance et en accepte les fonctions (article L2121-15 du CGCT)

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 20 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Virginie CLAVEL ALBAR, Maire,

Conseillers municipaux	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoir à
CLAVEL ALBAR Virginie	X			
VILBOUX Mathilde	X			
BATAILLE François	X			
BEGUE Michèle	X			
JACQUOT Rodolphe	X			
RIQUET Alain	X			
GORTAN Eric	X			
GERMANO Corinne	X			
KETTOU Missoum			X	VILBOUX Mathilde
BOULISSIERE Jean-Emmanuel			X	GORTAN Eric
FOURNAC Emilie			X	BEGUE Michèle
OBELLIANNE Delphine			X	JACQUOT Rodolphe

Nombre de conseillers en exercice : 12
--

Ordre du jour du Conseil municipal

Séance du 20/03/2025

Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 20/03/2025

Madame la Maire propose au conseil municipal de passer directement à l'examen de l'ordre du jour.
L'ordre du jour comporte 8 délibérations.

Contres ? 0 Abstentions ? 0 Refus de vote ? 0 **Adopté : 12 ;**
L'ordre du jour comporte ainsi **8** délibérations.

Ordre du jour

Ressources Humaines

- 1) Attribution de cadeaux aux agents (*délibération*)

Finances

- 2) Vente de bois (*délibération*)
- 3) Demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour l'aménagement de l'aire sportive de la Nauze – Modificatif de la délibération n°2024-061 (*délibération*)
- 4) Demandes de subvention pour l'aménagement de l'aire sportive de la Nauze (*4 délibérations*)
- 5) Révision du loyer appartement 32A Place de la Mairie (*délibération*)

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23/01/2025

Mme la Maire propose de passer à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23/01/2025.

Aucune remarque n'est formulée.

Qui est contre ? 0 ; Qui s'abstient ? 0 ; Qui refuse de prendre part au vote ? 0 ; **Adopté** : 12.

Le procès-verbal de la séance du 23/01/2025 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend acte.

Examen des points de l'ordre du jour

1) Délibération 2025-006 – Attribution d'un cadeau de fin d'année aux agents

Exposé

Madame la Maire expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5,

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n° 369315), considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731 -3 du CGFP),

Considérant qu'une valeur peu élevée de cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un compliment de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Madame le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre des fêtes de fin d'année, il est de coutume d'offrir un cadeau de Noël aux agents de la collectivité, afin de témoigner la reconnaissance de la municipalité pour leur travail et leur engagement tout au long de l'année.

Elle propose d'attribuer un cadeau aux agents titulaires, stagiaires, contractuels en CDD, si présents depuis plus de 6 mois dans l'année en cours et si présents dans la collectivité en décembre.

Elle propose d'offrir aux agents qui remplissent les conditions d'attribution, un cadeau du style panier garni pour une valeur de 60€ maximum par agent.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **décide** d’attribuer un cadeau de fin d’année du style panier garni aux agents suivants : titulaires, stagiaires, contractuels en CDD, si présents depuis plus de 6 mois dans l’année en cours et si présents dans la collectivité en décembre.
- **décide** que ces cadeaux soient attribués à l’occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes :
 - o les cadeaux seront du style panier garni et d’une valeur de 60€ maximum par agent remplissant les conditions ci-dessus ;
 - o les cadeaux seront distribués aux agents début décembre juste avant les vacances de Noël.
- **indique** que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 011, article 6332 (fêtes et cérémonies).

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	8	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d’Abstentions	0

2) Délibération 2025-007 - Vente de bois

Exposé

Madame la Maire expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que 18 stères de bois ont été produites lors d’un entretien préventif dans une parcelle communale attenante à la zone d’activité ; il est proposé de les mettre en vente à un acteur local de la zone d’activité (Castelbois) au prix de 35 € la stère, ce dernier étant d’accord pour réaliser l’enlèvement à ses frais.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l’unanimité des membres présents ou représentés, Madame La Maire à organiser cette vente afin de valoriser les stères de bois produits au profit de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	8	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d’Abstentions	0

3) Délibération 2025-008 - Demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour l’aménagement de l’aire sportive de la Nauze – modificatif de la délibération n°2024-061

Exposé

Madame la Maire expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Vu la délibération n°2024-061 du 12 décembre 2024 concernant la demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour l’aménagement de l’aire sportive de la Nauze,

Considérant que le montant des dépenses proposé dans cette délibération doit être revu à la baisse Madame la Maire propose de modifier la délibération n°2024-061,

Madame la Maire présente le projet d’aménagement de l’aire sportive de la Nauze.

Elle rappelle que plusieurs besoins ont été identifiés lors de différentes consultations : l’analyse des besoins sociaux, le questionnaire des besoins des habitants, la consultation sur l’opportunité d’installation d’un terrain de padel sur l’aire de la Nauze, et lors des travaux de la commission extramunicipale environnement et du conseil municipal des jeunes.

Ces besoins peuvent se résumer ainsi concernant la zone de la Nauze :

- Besoin de jeux pour les plus petits,

- Besoin d'un lieu où les jeunes puissent se retrouver,
- Besoin d'ombrager l'aire de la Nauze pour pouvoir l'utiliser plus longtemps lors des fortes chaleurs,
- Besoin de végétaliser la zone pour créer un espace naturel agréable où les familles puissent se retrouver,
- Besoin d'accéder à des toilettes publiques,
- Besoin de tables et de bancs pour une attente plus agréable et pouvoir goûter ou pique-niquer sur place.

Madame la Maire rappelle qu'un city stade a été acquis il y a 2 ans dans le cadre de l'économie circulaire, dans le but de le remettre en service sur l'aire de la Nauze.

Elle rappelle également que la structure de jeu de la cour d'école a été démontée pour que les travaux de reconstruction de l'école et de réfection de la cour puissent se faire. Le démontage a été réalisé avec précaution pour pouvoir remonter le jeu plus tard.

Forts de ces constats, un projet d'aménagement de l'aire sportive de la Nauze a été réfléchi pour répondre à l'ensemble des besoins tout en rentrant dans le cadre de l'économie circulaire. D'une part ce cadre permet de réaliser des économies conséquentes d'acquisition d'investissement, donc en termes financiers. D'autre part il permet de réaliser des économies de quantités de carbone brûlées pour la fabrication de ces équipements.

Plus précisément, le projet d'aménagement de l'aire sportive de la Nauze consiste en :

- L'installation d'un citystade récupéré dans le cadre de l'économie circulaire : travaux de terrassement, revêtement du sol, installation du citystade dans le respect des normes
- L'installation de la structure de jeu pour enfants récupérée de l'école : travaux de terrassement, revêtement du sol adapté aux normes en vigueur, installation de la structure dans le respect des normes
- L'aménagement de pistes piétonnes en extension des pistes existantes : travaux de terrassement, revêtement du sol,
- Mise en place de mobiliers urbains pour l'accueil des usagers : 5 tables de pique-nique, 5 bancs, poubelles, barbecue d'extérieur adapté à l'espace public
- Végétalisation de la zone : achat et plantation d'arbres et d'arbustes, d'arbres fruitiers, achat et mise en place d'un système d'arrosage pour les plantes le nécessitant, achat et mise en place de récupérateurs d'eau de pluie pour assurer l'arrosage (sur les 2 bâtiments existants)
- Modification de l'accès aux toilettes existantes pour les rendre accessibles au public : achat et mise en place de 2 portes sécurisées et remplacement des 2 portes des toilettes

A noter qu'il est prévu de profiter de ces travaux pour créer une tranchée pour une réserve électrique pour se doter de la possibilité d'accueillir dans le futur un projet de couverture photovoltaïque sur la zone.

Dans le cadre de cette demande de subvention, les seules dépenses pour les travaux d'installation du city stade et de la structure de jeux et l'aménagement de pistes piétonnes sont considérées.

Après consultation de différents artisans, les dépenses à engager ont été estimées et sont présentées ci-après.

Les modalités de financement proposées sont les suivantes :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant HT	Financeurs	Montant
Travaux pour l'installation du city stade, montage, terrassements et revêtements compris	58 652,50 €	Autofinancement :	68 414,15 €
Travaux pour l'installation de la structure de jeux, terrassements et revêtements compris	24 962,00 €	DETR :	29 320,35 €
Travaux pour l'aménagement de pistes piétonnes	14 120,00 €		
TOTAL DEPENSES	97 734,50 €	TOTAL RECETTES	97 734,50 €

Madame la Maire propose de demander l'octroi de subventions au taux maximum à l'Etat au titre de la DETR 2025.

La partie non retenue sera couverte par autofinancement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** le projet d'aménagement de la zone sportive de la Nauze
- **Approuve** les modalités de financement du projet
- **Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2025** pour l'octroi d'une subvention au taux maximum
- **Autorise** Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	8	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

4) Délibération 2025-009 - Demande de subvention à la CAF Haute-Garonne pour le renforcement de l'aménagement d'un espace à destination des familles

Exposé

Madame la Maire expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Vu la délibération n°2024-061 du 12 décembre 2024 concernant la demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour l'aménagement de l'aire sportive de la Nauze

Considérant qu'il est nécessaire de trouver d'autres partenaires pour pouvoir financer ce projet

Madame la Maire propose de solliciter la CAF de la Haute-Garonne pour ce projet de renforcement de l'aménagement d'un espace à destination des familles

Madame la Maire présente le projet de renforcement de l'aménagement de l'aire de la Nauze, destinée aux enfants, aux jeunes et aux familles.

Elle rappelle que plusieurs besoins ont été identifiés lors de différentes consultations : l'analyse des besoins sociaux, le questionnaire des besoins des habitants, la consultation sur l'opportunité d'installation d'un terrain de padel sur l'aire de la Nauze, et lors des travaux de la commission extramunicipale environnement et du conseil municipal des jeunes.

Ces besoins peuvent se résumer ainsi concernant la zone de la Nauze :

- Besoin de jeux pour les plus petits,
- Besoin d'un lieu où les jeunes puissent se retrouver,
- Besoin d'ombrager l'aire de la Nauze pour pouvoir l'utiliser plus longtemps lors des fortes chaleurs,
- Besoin de végétaliser la zone pour créer un espace naturel agréable où les familles puissent se retrouver,
- Besoin d'accéder à des toilettes publiques,
- Besoin de tables et de bancs pour une attente plus agréable et pouvoir goûter ou pique-niquer sur place.

Madame la Maire rappelle qu'un city stade a été acquis il y a 2 ans dans le cadre de l'économie circulaire, dans le but de le remettre en service sur l'aire de la Nauze.

Elle rappelle également que la structure de jeu de la cour d'école a été démontée pour que les travaux de reconstruction de l'école et de réfection de la cour puissent se faire. Le démontage a été réalisé avec précaution pour pouvoir remonter le jeu ultérieurement.

Forts de ces constats, un projet de renforcement de l'aménagement de l'aire de la Nauze a été réfléchi pour répondre à l'ensemble des besoins tout en rentrant dans le cadre de l'économie circulaire. D'une part ce cadre permet de réaliser des économies conséquentes d'acquisition d'investissement, donc en

termes financiers. D'autre part il permet de réaliser des économies de quantités de carbone brûlées pour la fabrication et le transport de ces équipements.

Plus précisément, le projet d'aménagement de l'aire de la Nauze consiste en :

- L'installation d'un citystade récupéré dans le cadre de l'économie circulaire : travaux de terrassement, revêtement du sol, installation du citystade dans le respect des normes
- L'installation de la structure de jeu pour enfants récupérée de l'école : travaux de terrassement, revêtement du sol adapté aux normes en vigueur, installation de la structure dans le respect des normes
- L'aménagement de pistes piétonnes en extension des pistes existantes : travaux de terrassement, revêtement du sol,
- Mise en place de mobiliers urbains pour l'accueil des usagers : 5 tables de pique-nique, 5 bancs, poubelles, barbecue d'extérieur adapté à l'espace public
- Végétalisation de la zone : achat et plantation d'arbres et d'arbustes, d'arbres fruitiers, achat et mise en place d'un système d'arrosage pour les plantes le nécessitant, achat et mise en place de récupérateurs d'eau de pluie pour assurer l'arrosage (sur les 2 bâtiments existants)
- Modification de l'accès aux toilettes existantes pour les rendre accessibles au public : achat et mise en place de 2 portes sécurisées et remplacement des 2 portes des toilettes

A noter qu'il est prévu de profiter de ces travaux pour créer une tranchée pour une réserve électrique pour se doter de la possibilité d'accueillir dans le futur un projet de couverture photovoltaïque sur la zone.

Une demande de subvention a été réalisée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour laquelle l'instruction est en cours. Pour la bonne réalisation de ce projet, il est nécessaire de solliciter l'aide financière de nouveaux partenaires.

Etant donné que le projet prévoit un renforcement des équipements de l'espace de la Nauze à destination des familles, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la CAF de la Haute-Garonne, pour les seules dépenses pour les travaux d'installation du city stade et de la structure de jeux.

Après consultation de différents artisans, les dépenses à engager pour ces seuls travaux ont été estimées et sont présentées ci-après. Les modalités de financement proposées sont les suivantes :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant HT	Financeurs	Montant
Travaux pour l'installation du city stade, montage, terrassements et revêtements compris	58 652,50 €	Autofinancement :	33 445,80 €
		Autres financeurs :	
Travaux pour l'installation de la structure de jeux, terrassements et revêtements compris	24 962,00 €	DETR :	25 084,35 €
		CAF :	25 084,35 €
TOTAL DEPENSES	83 614,50 €	TOTAL RECETTES	83 614,50 €

La partie non retenue sera couverte par autofinancement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** le projet de renforcement de l'aménagement de la zone de la Nauze à destination des familles
- **Approuve** les modalités de financement du projet
- **Sollicite** l'aide de la CAF de la Haute-Garonne pour l'octroi d'une subvention au taux maximum
- **Autorise** Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	8	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

5) Délibération 2025-010 - Demande de subvention à la Région Occitanie pour le renforcement de l'aménagement de l'espace sportif de la Nauze

Exposé

Madame la Maire expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Vu la délibération n°2024-061 du 12 décembre 2024 concernant la demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour l'aménagement de l'aire sportive de la Nauze

Considérant qu'il est nécessaire de trouver d'autres partenaires pour pouvoir financer ce projet

Madame la Maire propose de solliciter la Région Occitanie pour ce projet de renforcement de l'aménagement de l'espace sportif de la Nauze, dans le cadre de l'appel à projet Occitanie - Sport, Santé, Loisirs, Bien être à ma porte

Madame la Maire présente le projet de renforcement de l'aménagement de l'espace sportif de la Nauze, destiné aux enfants, aux jeunes, aux familles et plus largement aux utilisateurs des installations sportives.

Elle rappelle que plusieurs besoins ont été identifiés lors de différentes consultations : l'analyse des besoins sociaux, le questionnaire des besoins des habitants, la consultation sur l'opportunité d'installation d'un terrain de padel sur l'aire sportive de la Nauze, et lors des travaux de la commission extramunicipale environnement et du conseil municipal des jeunes.

Ces besoins peuvent se résumer ainsi concernant la zone sportive de la Nauze :

- Besoin de jeux pour les plus petits,
- Besoin d'un lieu où les jeunes puissent se retrouver,
- Besoin d'ombrager l'aire de la Nauze pour pouvoir l'utiliser plus longtemps lors des fortes chaleurs,
- Besoin de végétaliser la zone pour créer un espace naturel agréable où les familles puissent se retrouver,
- Besoin d'accéder à des toilettes publiques,
- Besoin de tables et de bancs pour une attente plus agréable et pouvoir goûter ou pique-niquer sur place.

Madame la Maire rappelle qu'un city stade a été acquis il y a 2 ans dans le cadre de l'économie circulaire, dans le but de le remettre en service sur l'aire sportive de la Nauze.

Elle rappelle également que la grande structure de jeu de la cour d'école adaptée aux 2-12ans a été démontée pour que les travaux de reconstruction de l'école et de réfection de la cour puissent se faire. Le démontage a été réalisé avec précaution pour pouvoir remonter le jeu ultérieurement.

Forts de ces constats, un projet de renforcement de l'aménagement de l'aire de la Nauze a été réfléchi pour répondre à l'ensemble des besoins tout en rentrant dans le cadre de l'économie circulaire. D'une part ce cadre permet de réaliser des économies conséquentes d'acquisition d'investissement, donc en termes financiers. D'autre part il permet de réaliser des économies de quantités de carbone brûlées pour la fabrication et le transport de ces équipements.

Plus précisément, le projet d'aménagement de l'aire sportive de la Nauze consiste en :

- L'installation d'un citystade récupéré dans le cadre de l'économie circulaire : travaux de terrassement, revêtement du sol, installation du citystade dans le respect des normes
- L'installation de la grande structure de motricité pour enfants récupérée de l'école : travaux de terrassement, revêtement du sol adapté aux normes en vigueur, installation de la structure dans le respect des normes
- L'aménagement de pistes piétonnes en extension des pistes existantes : travaux de terrassement, revêtement du sol,
- Mise en place de mobiliers urbains pour l'accueil des usagers : 5 tables de pique-nique, 5 bancs, poubelles, barbecue d'extérieur adapté à l'espace public
- Végétalisation de la zone : achat et plantation d'arbres et d'arbustes, d'arbres fruitiers, achat et mise en place d'un système d'arrosage pour les plantes le nécessitant, achat et mise en place de récupérateurs d'eau de pluie pour assurer l'arrosage (sur les 2 bâtiments existants)

- Modification de l'accès aux toilettes existantes pour les rendre accessibles au public : achat et mise en place de 2 portes sécurisées et remplacement des 2 portes des toilettes

A noter qu'il est prévu de profiter de ces travaux pour créer une tranchée pour une réserve électrique pour se doter de la possibilité d'accueillir dans le futur un projet de couverture photovoltaïque sur la zone.

Une demande de subvention a été réalisée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour laquelle l'instruction est en cours. Pour la bonne réalisation de ce projet, il est nécessaire de solliciter l'aide financière de nouveaux partenaires.

Etant donné que le projet prévoit un renforcement des installations sportives et de loisirs de la zone, à destination des enfants, des jeunes, des familles et des sportifs de façon générale, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre de l'appel à projet Occitanie - Sport, Santé, Loisirs, Bien être à ma porte, pour les seules dépenses pour les travaux d'installation du city stade et de la structure de motricité.

Après consultation de différents artisans, les dépenses à engager pour ces seuls travaux ont été estimées et sont présentées ci-après.

Les modalités de financement proposées sont les suivantes :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant HT	Financeurs	Montant
Travaux pour l'installation du city stade, montage, terrassements et revêtements compris	58 652,50 €	Autofinancement :	53 753,97 €
		Autres financeurs :	
Travaux pour l'installation de la structure de motricité, terrassements et revêtements compris	24 962,00 €	DETR :	25 084,35 €
		Région Occitanie :	12 542,18 €
TOTAL DEPENSES	83 614,50 €	TOTAL RECETTES	83 614,50 €

La partie non retenue sera couverte par autofinancement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** le projet de renforcement de l'aménagement de l'aire sportive de la Nauze
- **Approuve** les modalités de financement du projet
- **Sollicite** l'aide de la **Région Occitanie** pour l'octroi d'une subvention au taux maximum au titre de l'appel à projet Occitanie - Sport, Santé, Loisirs, Bien être à ma porte
- **Autorise** Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	8	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

6) Délibération 2025-011 - Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le renforcement de l'aménagement de la zone sportive et de loisirs de la Nauze

Exposé

Madame la Maire expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Vu la délibération n°2024-061 du 12 décembre 2024 concernant la demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour l'aménagement de l'aire sportive de la Nauze

Considérant qu'il est nécessaire de trouver d'autres partenaires pour pouvoir financer ce projet

Madame la Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour ce projet de renforcement de l'aménagement de la zone sportive et de loisirs de la Nauze

Madame la Maire présente le projet de renforcement de l'aménagement de l'aire de la Nauze, destinée aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux sportifs.

Elle rappelle que plusieurs besoins ont été identifiés lors de différentes consultations : l'analyse des besoins sociaux, le questionnaire des besoins des habitants, la consultation sur l'opportunité d'installation d'un terrain de padel sur l'aire de la Nauze, et lors des travaux de la commission extramunicipale environnement et du conseil municipal des jeunes.

Ces besoins peuvent se résumer ainsi concernant la zone de la Nauze :

- Besoin de jeux pour les plus petits,
- Besoin d'un lieu où les jeunes puissent se retrouver,
- Besoin d'ombrager l'aire de la Nauze pour pouvoir l'utiliser plus longtemps lors des fortes chaleurs,
- Besoin de végétaliser la zone pour créer un espace naturel agréable où les familles puissent se retrouver,
- Besoin d'accéder à des toilettes publiques,
- Besoin de tables et de bancs pour une attente plus agréable et pouvoir goûter ou pique-niquer sur place.

Madame la Maire rappelle qu'un city stade a été acquis il y a 2 ans dans le cadre de l'économie circulaire, dans le but de le remettre en service sur l'aire de la Nauze.

Elle rappelle également que la structure de jeu de la cour d'école a été démontée pour que les travaux de reconstruction de l'école et de réfection de la cour puissent se faire. Le démontage a été réalisé avec précaution pour pouvoir remonter le jeu ultérieurement.

Forts de ces constats, un projet de renforcement de l'aménagement de l'aire de la Nauze a été réfléchi pour répondre à l'ensemble des besoins tout en rentrant dans le cadre de l'économie circulaire. D'une part ce cadre permet de réaliser des économies conséquentes d'acquisition d'investissement, donc en termes financiers. D'autre part il permet de réaliser des économies de quantités de carbone brûlées pour la fabrication et le transport de ces équipements.

Plus précisément, le projet d'aménagement de l'aire de la Nauze consiste en :

- L'installation d'un citystade récupéré dans le cadre de l'économie circulaire : travaux de terrassement, revêtement du sol, installation du citystade dans le respect des normes
- L'installation de la structure de jeu pour enfants récupérée de l'école : travaux de terrassement, revêtement du sol adapté aux normes en vigueur, installation de la structure dans le respect des normes
- L'aménagement de pistes piétonnes en extension des pistes existantes : travaux de terrassement, revêtement du sol,
- Mise en place de mobiliers urbains pour l'accueil des usagers : 5 tables de pique-nique, 5 bancs, poubelles, barbecue d'extérieur adapté à l'espace public
- Végétalisation de la zone : achat et plantation d'arbres et d'arbustes, d'arbres fruitiers, achat et mise en place d'un système d'arrosage pour les plantes le nécessitant, achat et mise en place de récupérateurs d'eau de pluie pour assurer l'arrosage (sur les 2 bâtiments existants)
- Modification de l'accès aux toilettes existantes pour les rendre accessibles au public : achat et mise en place de 2 portes sécurisées et remplacement des 2 portes des toilettes

A noter qu'il est prévu de profiter de ces travaux pour créer une tranchée pour une réserve électrique pour se doter de la possibilité d'accueillir dans le futur un projet de couverture photovoltaïque sur la zone.

Une demande de subvention a été réalisée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour laquelle l'instruction est en cours. Pour la bonne réalisation de ce projet, il est nécessaire de solliciter l'aide financière de nouveaux partenaires.

Pour ce projet de renforcement des services et de la qualité de l'espace de la Nauze bénéficiant aux familles et habitants, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Après consultation de différents artisans, les dépenses à engager pour ces seuls travaux ont été estimées et sont présentées ci-après. Les modalités de financement proposées sont les suivantes :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant HT	Financeurs	Montant
Travaux pour l'installation du city stade, montage, terrassements et revêtements compris	55 252,50 €	Autofinancement :	36 765,41 €
Travaux pour l'installation de la structure de jeux, terrassements et revêtements compris	24 962,00 €	<u>Autres financeurs :</u>	
Travaux pour l'aménagement de pistes piétonnes	16 525,00 €	DETR :	29 320,35 €
Acquisition de mobilier urbain et réalisation d'un barbecue public	11 307,75 €	<u>CD31 :</u>	<u>44 057,17 €</u>
Végétalisation et mise en place des systèmes d'arrosage	2 095,68 €		
TOTAL DEPENSES	110 142,93 €	TOTAL RECETTES	110 142,93 €

La partie non retenue sera couverte par autofinancement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** le projet de renforcement de l'aménagement de la zone sportive et de loisir de la Nauze
- **Approuve** les modalités de financement du projet
- **Sollicite** l'aide **du Conseil Départemental de la Haute-Garonne** pour l'octroi d'une subvention au taux maximum
- **Autorise** Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	8	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

7) Délibération 2025-012 - Demande de subvention à L'Agence Nationale du Sport pour le renforcement de l'aménagement de l'espace sportif de la Nauze

Exposé

Madame la Maire expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Vu la délibération n°2024-061 du 12 décembre 2024 concernant la demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour l'aménagement de l'aire sportive de la Nauze

Considérant qu'il est nécessaire de trouver d'autres partenaires pour pouvoir financer ce projet

Madame la Maire propose de solliciter l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour ce projet de renforcement de l'aménagement de l'espace sportif de la Nauze

Madame la Maire présente le projet de renforcement de l'aménagement de l'espace sportif de la Nauze, destiné aux enfants, aux jeunes, aux familles et plus largement aux utilisateurs des installations sportives.

Elle rappelle que plusieurs besoins ont été identifiés lors de différentes consultations : l'analyse des besoins sociaux, le questionnaire des besoins des habitants, la consultation sur l'opportunité d'installation d'un terrain de padel sur l'aire sportive de la Nauze, et lors des travaux de la commission extramunicipale environnement et du conseil municipal des jeunes.

Ces besoins peuvent se résumer ainsi concernant la zone sportive de la Nauze :

- Besoin de jeux pour les plus petits,
- Besoin d'un lieu où les jeunes puissent se retrouver,
- Besoin d'ombrager l'aire de la Nauze pour pouvoir l'utiliser plus longtemps lors des fortes chaleurs,
- Besoin de végétaliser la zone pour créer un espace naturel agréable où les familles puissent se retrouver,
- Besoin d'accéder à des toilettes publiques,
- Besoin de tables et de bancs pour une attente plus agréable et pouvoir goûter ou pique-niquer sur place.

Madame la Maire rappelle qu'un city stade a été acquis il y a 2 ans dans le cadre de l'économie circulaire, dans le but de le remettre en service sur l'aire sportive de la Nauze.

Elle rappelle également que la structure de jeu et de motricité de la cour d'école a été démontée pour que les travaux de reconstruction de l'école et de réfection de la cour puissent se faire. Le démontage a été réalisé avec précaution pour pouvoir remonter le jeu ultérieurement.

Forts de ces constats, un projet de renforcement de l'aménagement de l'aire de la Nauze a été réfléchi pour répondre à l'ensemble des besoins tout en rentrant dans le cadre de l'économie circulaire. D'une part ce cadre permet de réaliser des économies conséquentes d'acquisition d'investissement, donc en termes financiers. D'autre part il permet de réaliser des économies de quantités de carbone brûlées pour la fabrication et le transport de ces équipements.

Plus précisément, le projet d'aménagement de l'aire sportive de la Nauze consiste en :

- L'installation d'un citystade récupéré dans le cadre de l'économie circulaire : travaux de terrassement, revêtement du sol, installation du citystade dans le respect des normes
- L'installation de la structure de motricité pour enfants récupérée de l'école : travaux de terrassement, revêtement du sol adapté aux normes en vigueur, installation de la structure dans le respect des normes
- L'aménagement de pistes piétonnes en extension des pistes existantes : travaux de terrassement, revêtement du sol,
- Mise en place de mobiliers urbains pour l'accueil des usagers : 5 tables de pique-nique, 5 bancs, poubelles, barbecue d'extérieur adapté à l'espace public
- Végétalisation de la zone : achat et plantation d'arbres et d'arbustes, d'arbres fruitiers, achat et mise en place d'un système d'arrosage pour les plantes le nécessitant, achat et mise en place de récupérateurs d'eau de pluie pour assurer l'arrosage (sur les 2 bâtiments existants)
- Modification de l'accès aux toilettes existantes pour les rendre accessibles au public : achat et mise en place de 2 portes sécurisées et remplacement des 2 portes des toilettes

A noter qu'il est prévu de profiter de ces travaux pour créer une tranchée pour une réserve électrique pour se doter de la possibilité d'accueillir dans le futur un projet de couverture photovoltaïque sur la zone.

Etant donné que le projet prévoit un renforcement des équipements sportifs de la Nauze, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS), pour les seules dépenses pour les travaux d'installation du city stade et de la structure de motricité.

Après consultation de différents artisans, les dépenses à engager pour ces seuls travaux ont été estimées et sont présentées ci-après.

Les modalités de financement proposées sont les suivantes :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant HT	Financeurs	Montant
Travaux pour l'installation du city stade, montage, terrassements et revêtements compris	58 652,50 €	Autofinancement :	62 710,87 €
		Autres financeurs :	
Travaux pour l'installation de la structure de motricité, terrassements et revêtements compris	24 962,00 €	ANS :	20 903,63 €
TOTAL DEPENSES	83 614,50 €	TOTAL RECETTES	83 614,50 €

La partie non retenue sera couverte par autofinancement.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** le projet de renforcement de l'aménagement de l'aire sportive de la Nauze
- **Approuve** les modalités de financement du projet
- **Sollicite l'aide de l'Agence Nationale du Sport** pour l'octroi d'une subvention au taux maximum
- **Autorise** Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	8	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

8) Délibération 2025-013 - Révision du Loyer appartement 32A Place de la Mairie

Exposé

Madame la Maire expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2017-056 fixant le loyer de l'appartement 32 A place de la Mairie

Vu la délibération n° 2024-046 fixant le loyer de l'appartement 32 A place de la Mairie

Considérant que le loyer de ce logement est révisable chaque année à date anniversaire le 15 février

Madame La Maire propose que la révision du loyer ne soit pas appliquée entre le 15/02/2025 et le 15/02/2026.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-Décide de ne pas appliquer la révision du loyer du 15/02/2025 au 15/02/2026.

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	8	Nombre de pouvoirs	4	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

Questions Diverses :

Aucune question diverse n'est abordée.

La séance est levée à 21h10